

| <u>Information Jeune</u> | Information Responsable légal |
|--------------------------|-------------------------------|
| Nom: | Nom: |
| Prénom: | Prénom: |
| N° Mobile: | N° Mobile: |
| Adresse Mail : | Adresse mail : |
| | |

Cochez la case correspondante

| | | | Esp | Chq | ANCV |
|---------------------|---|-------|-----|-----|------|
| <u>Mini- Séjour</u> | Plein tarif | 110 € | | | |
| Canyoning | Coef vacances loisirs CAF entre 601 et 800 | 101 € | | | |
| 09 au 11 mai 2024 | Coef vacances loisirs CAF entre 401 et 600 | 98€ | | | |
| A partir de 12ans | Coef vacances loisirs CAF inférieur ou égal à 400 | 95 € | | | |

Merci de présenter votre notification CAF « Aide aux temps Libre » 2024

| | Les conditions et les Documents obligatoires à fournir pour l'inscription au séjour : | | | |
|---|---|--|--|--|
| | Adhésion 2023/24 à la MJC | | | |
| | Le dossier complet d'inscription au séjour | | | |
| | Ordonnance si prise de médicaments ou traitement | | | |
| | Attestation d'aptitude préalable à la pratique d'activité nautique et aquatique | | | |
| | Photocopie de l'attestation d'assurance maladie où apparait le nom de votre enfant + carte mutuelle | | | |
| | Photocopie du Passeport ou de la carte d'identité | | | |
| | Autorisation sortie territoire + Copie de la pièce identité du responsable légal | | | |
| | Carte Européenne (Assurance Maladie) (faire la demande sur votre espace « Amélie ») | | | |
| | Documents à rapporter au plus tard le 30 avril 2024 Iscriptions et annulation | | | |
| | Toute inscription sera validée à compter de la réception du dossier complet. | | | |
| En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué ; sauf sur présentation d'un certificat médical ou motif valable certifié par le bureau associatif de la MJC. | | | | |
| | En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué ; sauf sur présentation d'un certificat médical ou motif | | | |
| | En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué ; sauf sur présentation d'un certificat médical ou motif | | | |
| | En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué ; sauf sur présentation d'un certificat médical ou motif | | | |
| | En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué ; sauf sur présentation d'un certificat médical ou motif valable certifié par le bureau associatif de la MJC. Date : | | | |
| | En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué ; sauf sur présentation d'un certificat médical ou motif valable certifié par le bureau associatif de la MJC. Date : Signature du responsable légal | | | |
| | En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué ; sauf sur présentation d'un certificat médical ou motif valable certifié par le bureau associatif de la MJC. Date : | | | |
| | En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué ; sauf sur présentation d'un certificat médical ou motif valable certifié par le bureau associatif de la MJC. Date : Signature du responsable légal | | | |
| | En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué ; sauf sur présentation d'un certificat médical ou motif valable certifié par le bureau associatif de la MJC. Date : Signature du responsable légal | | | |

Toute inscription sera validée à compter de la Réception du dossier COMPLET et du paiement.

En cas d'annulation, <u>aucun remboursement</u> ne sera effectué. (Cf. fiche règlement du séjour).

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

| Nom: | Prénom : |
|--|---|
| Date de naissance :// | Téléphone : |
| Adresse Postale : | |
| PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE : | |
| Nom / Prénom : | Téléphone : |
| Adresse postale : | Lien avec l'adhérent : |
| Nom / Prénom : | Téléphone : |
| Adresse postale : | Lien avec l'adhérent : |
| MEDECIN TRAITANT (FACULTATIF): Nom: | Téléphone : |
| RENSEIGNEMENTS MEDICAUX : | |
| Allergies (alimentaires, médicamenteuses, chimique, asthr | ne, autre): □ Oui □ Non |
| Si OUI : préciser la cause de l'allergie et le protocole à teni | |
| Afin de respecter le bien-être du mineur merci de nous inc opérations, TDAH, hyperactivité), en précisant les préca PAI. | |
| Traitement Médical : □ oui □ non | Si OUI , joindre une ordonnance récente et le |
| Aucun médicament ne nourra être de | médicament onné sans une ordonnance en cours de validité |
| | |
| Ce que vous souhaitez nous signaler (port de lunettes, pro | thèses auditives,) |
| | DPIE DE VACCINATION DU CARNET DE SANTEdéclare exacts les renseignements |
| Date :// | / |
| Signature : | |



REGLEMENT SEJOUR ESPAGNE MAI 2024

Canyoning / Visite

Les séjours de vacances, organisés par la MJC de Luchon, sont des séjours collectifs soumis à des règles de vie et à la réglementation de la SDJES. Chaque participant doit avoir une attitude respectueuse de l'encadrement et des autres jeunes, ainsi que de toutes personnes extérieures au séjour (structure d'accueil, intervenants, ...).

Les jeunes sont placés sous la surveillance et la responsabilité des animateurs durant toute la durée du séjour.

Le directeur du séjour, en relation avec son équipe d'animation, a toute autorité pour prendre les mesures nécessaires au respect des règles élémentaires de vie en collectivité et de sécurité.

L'équipe d'animation se réserve le droit de prononcer des sanctions pouvant aller jusqu'à une exclusion du séjour. Dans le cas où le jeune met sa propre sécurité en danger ou celles des autres ; et si d'une façon générale son comportement va à l'encontre des règles de vie en collectivité. Il en est de même en cas d'actes délictueux.

Dans le cas d'une exclusion, soit, la famille récupère le jeune directement sur le lieu du séjour ; soit, un rapatriement est organisé. Dans ce cas, l'intégralité des frais de voyage est à la charge du participant (personne accompagnant et jeune).

En cas de dégradation des locaux ou du matériel mis à disposition des jeunes au cours du séjour, la MJC facturera à la famille le montant des dégradations commises.

La MJC de Luchon décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol pendant le séjour.

Sur nos séjours la cigarette est interdite. Cependant si un jeune est fumeur et après autorisation au préalable des parents, des temps pourront être aménagés pour fumer sans nuire au déroulement des activités du séjour et de la vie en collectivité.

Pour les téléphones portables, lors des réunions de préparation avec les jeunes, nous établirons un modèle d'utilisation en collectivité de son bon usage. Tout ceci dans le but de ne pas perturber le déroulement du séjour.

Les parents s'engagent à informer la MJC Luchon de tout problème de santé physique ou psychologique concernant le jeune.

En cas de traitement médical, l'ordonnance justifiant le traitement et son mode d'administration est obligatoire et doit être remise au responsable du séjour.

Tout soin apporté à un jeune est consigné sur un registre spécifique tenu à cet effet.

Tous frais engagés par la MJC Luchon pour des soins au cours du séjour seront refacturés à la famille et devront être remboursés au retour du séjour.

Si le désistement intervient moins de 15 jours avant le départ du séjour d'été, il ne pourra donner lieu à aucun remboursement sauf dans le cas où la famille du séjournant trouve un jeune en remplacement.

Date:

Signature du ou des représentants légaux Nom / Prénom Le jeune Nom / Prénom

AUTORISATIONS PARENTALES

Date:

| Agissant en qualité de : | |
|---|--|
| Responsable légal de : | |
| Jeudi 09 au samedi 11 mai 2024. Autorise la MJC à transporter mon enfant | our en Espagne Multi-Activité (Canyoning, Visite,) du dans les différents déplacements liés à la réalisation du séjour lement du séjour, et du « Règlement du séjour ». |
| | Signature précédée de la mention « lu et approuvé » |
| | |
| cas de besoin (par exemple maux de tête) | donner exceptionnellement à mon enfant du paracétamol en . un médecin sur place dans le cas où les symptômes Signature précédée de la mention « lu et approuvé » |
| | |
| • | ention inutile) mon enfant à fumer sur le séjour. les jeunes ayant l'autorisation parentale de fumer. (Voir |
| Des temps et lieux seront aménagés pour règlement du séjour). | |
| | Signature précédée de la mention « lu et approuvé » |



AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE



(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)

| 1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS |
|---|
| Nom (figurant sur l'acte de naissance): Prénom(s): Né(e) le : |
| 2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION Nom (figurant sur l'acte de naissance) : |
| Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) : Prénom(s) : |
| Né(e) le : à (lieu de naissance) : |
| Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) : |
| Adresse: |
| N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie Code postal : Commune : |
| Pays : Téléphone (recommandé) : / / / Courriel (recommandé) : |
| 3. DURÉE DE L'AUTORISATION |
| La présente autorisation est valable jusqu'au : inclus. Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature. Exemple : une autorisation signée le 1er septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante. |
| 4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE |
| « Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »(1) : |
| DATE: Signature du titulaire de l'autorité parentale: "Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal. |
| 5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION (1) : |
| Type de document (cocher la case) : |
| Délivré(e) le : |
| Par (autorité de délivrance) : "La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance. |
| 12) Personne de nationalité française: carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse: carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité. |

RAPPEL: « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »

Informations Pratiques





SEJOUR ESPAGNE



- Jeudi 09 mai 2024: 9h à la MJC
- > Samedi 11 mai 2024 : Retour à la MJC à l'alentour de 19h





Dans un petit sac à dos :

- Prévoir le Pique-nique (**midi**) du 1^{er} jour
- Bouteille d'eau (1L) ou gourde
- Lunettes de soleil

- Tube de crème solaire
- Casquette ou chapeau
- Paquets de mouchoir

<u>Dans un sac à dos de voyage ou valise « moyenne »</u>

- 3 sous-vêtements
- 3 paires de chaussettes
- 3 tee-shirts
- 2 T-shirt manche longue
- 1 shorts / bermudas
- 1 pantalon et 1 jogging ou legging (fille)
- 1 pyjama

- 1 draps de bain
- 1 petite serviette
- Le nécessaire de toilette
- 2 maillots de bain
- 1 paire de basket + 1 paire de basket pour marcher dans l'eau / chaussures aquatique
- 1 paire de claquettes ou tongs pour le soir

Autres:

- Lampe de poche
- Boules quiés (Dortoir)

- Spray anti-moustique
- Duvet / Petit coussin



Pour rappel

Les téléphones portables, l'argent de poche ainsi que tout autre objet de valeur sont facultatifs et sont sous la responsabilité des jeunes, la MJC décline toutes responsabilités en cas de dégradation, de casse, de perte ou de vol.